



Reconnaissance en paternité

Par **maelys2**, le **18/05/2008 à 18:36**

Mon fils a 6 ans. A sa naissance son géniteur n'a pas voulu le reconnaître. Lorsqu'il a u 2 ans, j'ai entamé une reconnaissance en paternité avec test ADN....rnAu bout d'une année, le tribunal a ordonné les test ADN sur moi, mon fils et son géniteur.rnTout les deux nous avons effectué le test mais lui refuse toujours de le faire.rnIl ne répond pas aux convocation, il ne va jamais chercher les acts à la mairie, il a refusé de prendre un avocat.rnSon ex concubine prétend qu'il n'est plus sur la région. (un act a été déposé une fois à son domicile à elle car son le nom du père de mon fils figure sur la boîte aux lettres).rnIl est là. Je le sais, Je le vois. rnJ'ai fini par remettre sa nouvelle adresse à mon avocat. Cette adresse a été remis avec des papiers de la Caisse d'Allocation Familiale démontrant qu'il percevait bien l'APL à cette adresse.rnToujours rien de la part de mon avocat. Lorsque j'ai fini par écrire une lettre (où je l'avoue je n'ai pas maché mes mots) mon avocat m'a simplement répondu que mon dossier coutait de l'argent à son cabinet (je perçoit l'Aide Juridictionnelle) et qu'elle me fera signe s'il y avait du nouveau.rnJe rappelle que j'ai entamé la procédure il y a 4 ans maintenant.rnImpossible d'avoir mon avocat au téléphone, impossible de prendre rendez-vous car elle est trop occupée... (pour recevoir celle qui perçoit l'aide juridictionnelle)rnJ'ai besoin d'aide... Les textes de la loi française ne sont pas assez sévère avec ces pères qui refusent de faire le test de paternité.rnConnaissez vous une association qui pourrait m'aider dans mon action?rnConnaissez vous un avocat (qui ne serait pas dans ma ville) qui accepterait de reprendre mon dossier avec malheureusement l'Aide juridictionnelle?rnMerci.